

Extrait du registre des décisions

Bureau du 04 juillet 2024

n° 105-24

Objet : *RS - Approbation d'un protocole transactionnel dans le cadre du lot 1 (canalisations et aménagement de voirie) du marché de sécurisation en eau potable de la commune des Déserts et des communes des Bauges Derrière*

- date de convocation le 28 juin 2024
- nombre de conseillers en exercice : 51

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi quatre juillet dix-neuf heures, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Bellecombe-en-Bauges, salle des fêtes, sous la présidence de Thierry Repentin, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 33

Aillon-le-Jeune	Serge Tichkiewitch
Aillon-le-Vieux	Vincent Miguet
Arith	Cécile Trahand
Barberaz	
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	
Chambéry	Marie Bénévise - Florence Bourgeois - Pierre Brun - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Isabelle Dunod - Martin Noblecourt - Gaëtan Pauchet - Thierry Repentin
Cognin	Franck Morat
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	
Jarsy	
La Compôte	Jean-Pierre Fresso
La Motte-en-Bauges	Damien Regairaz
La Motte-Servolex	Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux
La Ravoire	
La Thuile	Jean-François Poitou
Le Châtelard	Vincent Boulnois
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	Sandra Ferrari
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Laysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Sainte-Reine	Philippe Ferrari
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	
Saint-Sulpice	Marcel Ferrari
Sonnaz	Daniel Roचाix
Thoiry	Thierry Tournier
Vérel-Pragondran	
Vimines	

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 10

de Grégory Basin à Jean-Maurice Venturini - de Luc Berthoud à Pascal Mithieux - de Arthur Boix-Neveu à Thierry Repentin - de Corinne Charles à Alain Caraco - de Pierre Duperier à Philippe Ferrari - de Alexandre Gennaro à Philippe Gamen - de Marie Perrier à Eric Delhommeau - de Josette Rémy à Vincent Boulnois - de Alain Thieffenat à Hervé Ferroud-Plattet - de Corine Wolff à Jean-Pierre Fresso

- conseillers excusés : 8

Brigitte Bochaton - Stéphane Bochet - Jean-Pierre Coendoz - Christelle Favetta-Sieyes - Max Joly - Sylvie Koska - Jean-Marc Léoutre - Luc Meunier

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Bureau du 04 juillet 2024

délibération n° 105-24

objet **RS - Approbation d'un protocole transactionnel dans le cadre du lot 1 (canalisations et aménagement de voirie) du marché de sécurisation en eau potable de la commune des Déserts et des communes des Bauges Derrière**

Daniel Rochaix, vice-président chargé de l'eau, de l'assainissement et des eaux pluviales, rappelle que le marché n° F21049 de sécurisation en eau potable de la commune des Déserts et des communes des Bauges Derrière (lot 1 : canalisations et aménagement de voirie), a été attribué au groupement d'entreprises SESA Agence PRB / Spie Batignolles Blondet / SPTP SAS / Delta TP Services / Eiffage Génie Civil.

Son montant estimatif initial de 2 816 119,03 € HT a été augmenté de 411 205,22 € HT, portant le montant estimé du marché à 3 227 324, 25 € HT (soit +14,60 %) suite aux avenants n° 2 à 4, l'avenant n° 1 actant quant à lui le transfert du contrat entre la société Piantoni et la société SPTP.

Par ailleurs, une convention d'indemnisation en application de la théorie de l'imprévision a été approuvée par le Bureau le 26 septembre 2022 et signée par les parties le 4 octobre 2022, afin de prendre en compte la hausse des prix de certaines fournitures entre 2021 (remise de l'offre) et avril 2022, en lien avec le contexte international (effets post Covid et guerre en Ukraine). Son montant est de 30 083,16 € HT.

Les travaux ont été réceptionnés le 22 mai 2023.

Le 19 octobre 2023, le mandataire du groupement a envoyé par mail à Grand Chambéry un mémoire en demande de rémunération complémentaire daté du 4 septembre 2023 d'un montant de 1 280 905,97 € HT. Celui-ci comprend les surcoûts liés :

- à l'encadrement de projet et de frais fixes de chantier causés par l'allongement des délais,
- aux aléas géotechniques,
- à des prestations complémentaires,
- aux effets cumulatifs des crises liées au Covid et à la guerre en Ukraine à l'origine d'une situation d'imprévision se caractérisant par des situations de pénurie et l'augmentation du coût des matériaux (se poursuivant à compter de mai 2022).

Après discussions entre les parties et concessions réciproques, il a été convenu que Grand Chambéry accepte la prise en charge partielle des surcoûts réclamés par le groupement, à hauteur de 294 367,32 € TTC (en sus du solde du marché visé dans le décompte général notifié le 24 novembre 2023), le mandataire du groupement renonçant, au nom et pour le compte du groupement, à réclamer le montant initial de 1 280 905,97 € HT de la demande du 4 septembre 2023.

Les parties ont accepté de formaliser leur accord par un protocole d'accord transactionnel mettant un terme définitif et global à l'ensemble des réclamations, sans que cela vaille reconnaissance de responsabilité de part et d'autre.

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière d'eau et d'assainissement,

Vu la délibération n° 148-23 C du Conseil communautaire du 21 septembre 2023 déléguant au Bureau les protocoles transactionnels,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve le protocole d'accord transactionnel établi entre Grand Chambéry et le titulaire du marché n° F21049,

Article 2 : autorise le président ou son représentant à signer ce protocole et tous documents nécessaires à sa passation,

Article 3 : dit, en application de l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Thierry Repentin

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'TR', written over a horizontal line.



**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte :

Décision I-Parapheur du Bureau

Numéro attribué à l'acte :

105-24

Objet de l'acte :	RS - Approbation d'un protocole transactionnel dans le cadre du lot 1 (canalisations et aménagement de voirie) du marché de sécurisation en eau potable de la commune des Déserts et des communes des Bauges Derrière
Classification Préfecture :	1 - Commande Publique 5 - Transactions /protocole d accord transactionnel 1 - Délibération autorisant la transaction
Date de l'acte :	04 juillet 2024
Annexe(s) :	protocole

Identifiant de télétransmission :	073-200069110-20240704-lmc1H30920H1-DE
Identifiant unique de l'acte :	lmc1H30920H1

Date de transmission en Préfecture :	09 juillet 2024
Date de réception en Préfecture :	09 juillet 2024
Date de publication sur le site internet:	mardi 09 juillet 2024